

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline COTTIER - Maire.

Présents : Mme Jacqueline COTTIER. M. Marc DERENNES. Mme Marie MANGO. M. Olivier VIAUX. M. Denis GUÉMAS. Mme Jacqueline MOLINIÉ. M. Armand du PONTAVICE. Mme Valérie GOURGOTTE. M. Olivier de ROUGÉ. M. Vincent BANCHEREAU. Mme Lucie FRADIN. Mme Ophélie NIEZ. Mme Adeline MANCEAU.
Absent excusé : M. Xavier FISSET.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline MOLINIÉ.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Date de la Convocation	Date d'affichage
22/06/2026	02/07/2026

OBJET de la Délibération
RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX LOCATION DES SALLES

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération référencée DCM n° 2023-11-08 en date du 07 novembre 2023 fixant les tarifs des locations des salles des fêtes et de la vaisselle cassée à compter du 01 janvier 2024 et l'informe qu'il y aurait lieu de procéder à leur révision.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants, annexés à la présente délibération, à compter du 01 octobre 2026.

Pour copie conforme,
CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ, le jeudi 02 juillet 2026
La Maire,

Jacqueline COTTIER



TARIFS LOCATION
GRANGE AUX DIMES ET SALLES DES FÊTES
APPLICABLES AU 01 OCTOBRE 2026

Champteussé-sur-Baconne

Salle des Fêtes	Sans chauffage
<u>Vin d'honneur</u>	
Habitant de la commune	60 euros
Habitant hors commune	90 euros
Sépulture	Gratuit
<u>Location salle (1 journée avec cuisine)</u>	
Habitant de la commune	170 euros
Habitant hors commune	220 euros
Associations communales	Gratuit
<u>Coût pour les utilisateurs de la salle qui la prendront 2 jours</u>	
Habitant de la commune	220 euros
Habitant hors commune	270 euros

Caution : 500 euros
 Forfait ménage : 90 euros
 Forfait chauffage : 35 euros par jour

Grange aux Dîmes	Sans chauffage
<u>Soirée Théâtre, exposition, vin d'honneur, réunion</u>	
Habitant de la commune	60 euros
Habitant hors commune	90 euros
<u>Vin d'honneur</u>	
Sépulture	Gratuit
<u>Repas de famille (soirées dansantes exclues) avec cuisine sur un jour de 9 h le matin à 9 h le lendemain matin</u>	
Habitant de la commune	170 euros
Habitant hors commune	220 euros
<u>Repas de famille (soirées dansantes exclues) avec cuisine sur deux jours (arrêt des locations à 19 h le 2^{ème} jour)</u>	
Habitant de la commune	220 euros
Habitant hors commune	270 euros

Caution : 500 euros
 Forfait ménage : 90 euros
 Forfait chauffage : 35 euros par jour

Chenillé-Changé

Salle des Fêtes	Sans chauffage
<u>Vin d'honneur</u>	
Habitant de la commune	60 euros
Habitant hors commune	90 euros
Sépulture	Gratuit
<u>Banquet, réunion familiale (1 journée avec cuisine)</u>	
Habitant de la commune	120 euros
Habitant hors commune	170 euros
Associations communales	Gratuit
<u>Banquet, réunion familiale (2 journées avec cuisine)</u>	
Habitant de la commune	180 euros
Habitant hors commune	230 euros
<u>Location sans cuisine</u>	
Habitant de la commune	50 euros
Habitant hors commune	80 euros
Ecole (hors commune)	30 euros

Caution	:	500 euros
Forfait ménage	:	90 euros
Forfait chauffage	:	35 euros par jour

Tarifs vaisselle cassée

Pour les utilisateurs des salles, si vous utilisez de la vaisselle, en cas de perte ou de casse, il vous sera demandé :

- verre ou tasse :	2 euros	- plats inox :	20 euros
- poêle :	20 euros	- couvert :	2 euros l'unité
- casserole :	20 euros	- assiette :	5 euros l'unité
- faitout :	30 euros	- pichet :	5 euros l'unité
- saladiers :	10 euros		

Pour copie conforme,
CHENILLÉ-CHAMPTOUSSÉ, le jeudi 02 juillet 2026
La Maire,

Jacqueline COTTIER



[Handwritten signature in blue ink]